



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/HRC/8/42/Add.1  
25 août 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME  
Huitième session  
Point 6 de l'ordre du jour

**EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL**

**Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**

**Pakistan**

**Additif**

**Déclaration de M. Masood Khan, Ambassadeur et Représentant permanent  
du Pakistan, sur le rapport final de l'Examen périodique universel  
concernant le Pakistan\***

---

\* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction.

**DÉCLARATION DE M. MASOOD KHAN, AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT  
PERMANENT DU PAKISTAN, SUR LE RAPPORT FINAL DE  
L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL CONCERNANT  
LE PAKISTAN**

1. Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir soigneusement et méticuleusement préparé la dernière phase de l'Examen périodique universel (EPU). Nous partageons l'avis de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, pour qui la force de l'EPU réside dans le fait qu'il consiste en un examen équitable et transparent de la situation des droits de l'homme dans tous les pays, sans distinction.
2. Le processus de l'EPU a été une expérience fructueuse et enrichissante pour le Pakistan. Il a permis au Gouvernement de travailler en étroite collaboration avec la société civile et d'explorer les domaines dans lesquels il devra renforcer son action pour parvenir à des résultats. Pour mener à bien ce processus, le Gouvernement a consulté les ONG nationales et s'est appuyé sur les renseignements contenus dans les rapports des organes conventionnels et des procédures spéciales, les commentaires des parties prenantes et les observations formulées par les États membres le 8 mai 2008.
3. Globalement, les États membres ont formulé deux types d'observations. Plusieurs d'entre eux ont pris note avec satisfaction des mesures prises et des progrès accomplis, tandis que d'autres ont mis l'accent sur les lacunes de la législation, des normes sociales et de l'appareil administratif.
4. Les recommandations qui figurent dans le rapport final peuvent être classées en quatre catégories: celles qui sont de nature didactique; celles qui proposent des modifications aux lois existantes; celles qui proposent des changements dans la société; et celles qui encouragent le Pakistan à poursuivre sur sa lancée.
5. Après l'adoption du rapport de l'EPU concernant le Pakistan le 14 mai 2008, les recommandations ont été transmises à tous les services concernés pour examen et réponse. Peu de temps s'étant écoulé depuis lors, les réactions reçues ne sont que provisoires. En tout état de cause, la mise en œuvre des recommandations des États membres passe par l'adoption de mesures à court et à long terme nécessitant des consultations interministérielles et parlementaires approfondies.
6. Le Pakistan est récemment entré dans une période de transition démocratique. La coalition formée après les élections et dirigée par le Premier Ministre Syed Yousuf Raza Gilani est en cours de consolidation. Le nouveau Gouvernement s'emploie résolument à restaurer l'état de droit et la démocratie, alors même qu'il doit faire face à la menace du terrorisme et de l'extrémisme. Il a levé les restrictions aux droits civils et politiques et s'attache à promouvoir et protéger les droits de l'homme.
7. Les réponses du Gouvernement aux 44 recommandations qu'il a acceptées sont les suivantes:

## **A. Liberté de religion**

8. La Constitution pakistanaise garantit la liberté de religion ou de croyance. Le Code pénal interdit tout acte portant préjudice aux intérêts des minorités par un détournement de la loi. Des mesures concrètes visant à renforcer la législation et les procédures existantes afin de limiter les possibilités d'abus sont à l'étude.

9. Le Gouvernement a pris une série de mesures pour promouvoir les minorités. Le Ministère des minorités et la Commission nationale pour les minorités, en particulier, ont mis sur pied des politiques visant à promouvoir et protéger les droits religieux, sociaux et culturels des minorités. Le Gouvernement a rétabli le système du collège électoral unique pour l'Assemblée nationale et les assemblées provinciales. En outre, 10 sièges sont réservés aux minorités à l'Assemblée nationale et 23 dans les quatre assemblées provinciales. Les minorités religieuses sont représentées dans les administrations locales, même dans les circonscriptions où elles représentent moins de 1 % de la population.

10. Il est vrai qu'il reste à faire dans ce domaine. Le Premier Ministre s'est engagé à ce que les minorités soient représentées dans toutes les institutions nationales. Les lois qui pourraient engendrer une discrimination à l'encontre de minorités religieuses seront révisées.

11. La législation pakistanaise interdit la discrimination fondée sur la caste. Le Gouvernement s'efforce d'éliminer la discrimination partout où elle existe et de soutenir au maximum les castes énumérées. Il a relevé l'âge limite pour l'accès des castes énumérées à l'emploi dans la fonction publique. Le Ministère des minorités a prévu de faire entrer un membre d'une caste énumérée de la communauté hindoue dans la Commission nationale pour les minorités. Le Gouvernement de la province de Sindh, où vivent la plupart des Hindous appartenant aux castes énumérées, a nommé un conseiller issu de ces castes. Les ONG sont encouragées à s'occuper de la situation des castes énumérées et à les aider à obtenir réparation.

## **B. Droit de la femme**

12. Les femmes pakistanaises se sont hissées jusqu'aux plus hautes fonctions de l'État. Il convient toutefois d'agir pour leur donner également plus de pouvoir au niveau local.

13. Mohtarma Benazir Bhutto a été élue Premier Ministre deux fois. Les femmes occupent des postes élevés dans la fonction publique, la magistrature, la diplomatie, le secteur bancaire, la finance, l'ingénierie, les médias et les milieux universitaires.

14. Par des mesures d'action positives fermes, le Gouvernement pakistanais est parvenu à améliorer la représentation des femmes au sein des organes législatifs fédéraux, provinciaux et locaux. Les femmes occupent 74 des 342 sièges à l'Assemblée nationale. Sur les 100 membres du Sénat, 17 sont des femmes. On compte également 136 femmes dans les quatre assemblées provinciales qui totalisent 728 membres. Dans les administrations locales des villages et villes, 33 % des sièges sont réservés aux femmes. Douze ambassadrices représentent le Pakistan dans des capitales importantes et la Banque d'État du Pakistan est dirigée par une éminente banquière.

15. Des lois tendant à améliorer la protection des femmes ont été promulguées ces dernières années. On citera parmi celles-ci:

a) La loi de 2004 portant modification de la législation pénale, qui qualifie les crimes d'honneur de «meurtres»;

b) La loi de 2006 portant modification de la législation pénale sur la prévention des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, qui vise à mettre fin à l'impossibilité pour les femmes de recevoir leurs parts d'héritage, à la vente des femmes, au mariage forcé, à la coutume du «Vani» (qui consiste à donner une femme en mariage pour régler un différend) et à la triple répudiation;

c) La loi de 2006 sur la protection des femmes, portant modification de l'ordonnance Hudûd et prévoyant une réforme des procédures d'enregistrement des plaintes d'investigation de façon à accorder une protection aux victimes de viol.

16. Le Gouvernement met en œuvre une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence contre les femmes. Un projet de loi sur la violence dans la famille, soumis au Parlement, aborde notamment les questions du viol conjugal et des agressions à l'acide. Les préjudices/blessures graves découlant du viol conjugal sont couvertes par le Code de procédure pénale.

17. Le Gouvernement et la société civile travaillent ensemble à faire reconnaître le harcèlement sexuel au travail, que ce soit dans le secteur public ou le secteur privé, comme une faute grave et une infraction punissable.

18. Le Gouvernement est pleinement conscient de la nécessité de mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et d'harmoniser la législation pakistanaise avec les dispositions de cet instrument. Une unité de suivi a été créée spécialement à cet effet au sein du Ministère de l'émancipation de la femme.

### **C. Suivi de l'Examen périodique universel: perspective sexospécifique et société civile**

19. Le Gouvernement a pris note des recommandations tendant à intégrer une perspective sexospécifique dans le processus de suivi de l'Examen périodique universel et à faire en sorte que la société civile participe pleinement à ce processus.

### **D. Formation et sensibilisation**

20. Le Gouvernement accueille avec intérêt les recommandations qui ont été faites concernant la formation du personnel de sécurité et les campagnes de sensibilisation du public aux droits de l'homme. Des modules complets d'enseignement des droits de l'homme ont été intégrés dans les programmes des écoles et instituts de formation de la police et de l'Académie nationale de police. Le Bureau national de la police organise également des ateliers de formation aux droits de l'homme à l'intention des fonctionnaires de police, en collaboration avec les organisations internationales concernées. Le dernier de ces ateliers s'est tenu avec l'aide du Secrétariat du Commonwealth.

### **E. Zones tribales**

21. Les réformes dans les zones tribales constituent une priorité pour le nouveau Gouvernement. Le Premier Ministre a créé un comité ministériel de neuf membres chargé de réexaminer le règlement concernant les infractions dans les zones frontalières, sous la direction du Ministre des affaires parlementaires. Il va de soi que l'adoption de mesures législatives ne saurait suffire et qu'elle devra s'accompagner d'une action résolue dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement économique.

### **F. Primauté du droit et indépendance de la magistrature**

22. Toutes les libertés fondamentales ont été rétablies avec la levée de l'état d'urgence proclamé en novembre 2007. Les partenaires de la coalition négocient actuellement une série de mesures constitutionnelles portant notamment sur la réintégration des juges, l'indépendance de la magistrature et la nomination des juges, en vue de leur présentation au Parlement. Le système juridique et judiciaire du Pakistan contient les règles voulues en matière de procès équitable. L'appel bien intentionné d'un État membre concernant l'obligation de diligence a été bien entendu.

23. La Cour suprême a entamé l'étude des dossiers concernant des disparitions. Le nouveau Gouvernement s'est engagé à enquêter sur les cas de disparition.

### **G. Défenseurs des droits de l'homme**

24. Le Pakistan s'attache à garantir la sécurité et la liberté des défenseurs des droits de l'homme. Le Gouvernement mesure l'utilité des campagnes de sensibilisation et de l'action menées par les ONG pour promouvoir les droits des femmes, des minorités et des groupes marginalisés. Il a pris note de la suggestion d'étudier la possibilité d'élaborer une politique nationale sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, qui serait axée sur la mise en place d'un système national pour une protection accrue des témoins et des défenseurs des droits de l'homme.

### **H. Forces de sécurité**

25. L'impunité n'est pas tolérée. Les violations commises par les agents de la force publique, y compris les forces de sécurité, constituent des infractions au regard de la loi.

### **I. Ratification des instruments internationaux**

26. Le Pakistan a récemment ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et signé le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le processus de ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques est en cours. Le Pakistan continuera de signer et ratifier d'autres instruments internationaux conformément aux exigences de la Constitution et aux procédures administratives en vigueur.

## **J. Droits de l'enfant**

27. Plusieurs recommandations concernant la promotion et la protection des droits de l'enfant ont été formulées. L'engagement du Pakistan à promouvoir les droits de l'enfant, en particulier ceux des fillettes, demeure ferme et entier. Diverses mesures ont déjà été prises pour protéger les enfants contre la violence, les mauvais traitements, la négligence, la discrimination et l'exploitation.

28. À Islamabad, le Centre national pour la protection de l'enfance accueille les enfants fugueurs, perdus ou kidnappés, ainsi que les enfants des rues. Le gouvernement du Punjab a créé un bureau pour la protection et le bien-être des enfants, qui a pour mission de lutter contre la maltraitance des enfants, de mettre fin à la mendicité des enfants, de favoriser la réadaptation des enfants des rues et d'apporter un soutien aux enfants victimes de la pauvreté et de négligence. Une campagne nationale sur la protection de l'enfance va être lancée dans les médias avec l'aide de l'UNICEF. Un atelier national sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, tenu en collaboration avec le Groupe de travail sur la violence sexuelle et l'exploitation sexuelle des enfants, a récemment adopté un plan d'action.

29. Une politique nationale sur la protection de l'enfance élaborée en consultation avec l'UNICEF et d'autres parties prenantes sera soumise prochainement au Conseil des ministres pour approbation. Cette politique donnera ensuite lieu à un projet de loi qui sera examiné par le Parlement.

## **K. Liberté d'expression**

30. Le bilan du Pakistan en matière de liberté d'expression est très positif et satisfaisant. Les restrictions imposées en vertu de l'état d'urgence proclamé le 2 novembre 2007 ont été levées par le nouveau Gouvernement. Les médias pakistanais sont parmi les plus libres au monde; certains affirment qu'ils sont les plus libres. Il existe actuellement 96 chaînes de télévision (7 publiques et 89 privées) et 94 stations de radio (23 publiques et 71 privées) au Pakistan. Environ 1 500 quotidiens et périodiques sont publiés dans plus de 12 langues. Un certain nombre de médias traitent fréquemment des questions relatives aux droits de l'homme.

## **L. Lutte antiterroriste**

31. Le Pakistan persévéra dans ses efforts pour lutter contre le terrorisme. Le Gouvernement est convaincu que ce fléau doit être éradiqué à la fois en usant de moyens militaires et en luttant contre la pauvreté et le sous-développement, sources du désespoir qui forme le terreau du terrorisme et de l'extrémisme. Il faut agir auprès des jeunes pour empêcher la manipulation idéologique qui accompagne le développement de l'extrémisme et du terrorisme. La guerre contre le terrorisme n'est pas une guerre conventionnelle, elle s'appuie sur l'exploitation de renseignements crédibles. Le Pakistan est pleinement conscient des responsabilités qui lui incombent en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Les forces de sécurité prennent les mesures de précaution nécessaires pour limiter autant que possible le nombre de victimes chez les civils et les non-combattants et éviter les dommages non intentionnels. Toute violation donne lieu à une action.

### **M. Conventions de l'Organisation internationale du Travail**

32. Le Pakistan a signé 34 conventions de l'OIT, parmi lesquelles les 8 conventions relatives aux normes fondamentales du travail. Le Ministère du travail a entrepris de regrouper toutes les dispositions législatives relatives au travail en cinq grandes lois dans le but de rationaliser la mise en œuvre et le suivi des normes pertinentes. Le Premier Ministre a en outre annoncé l'abrogation de l'ordonnance sur les relations professionnelles de 2002, qui restreignait les activités des syndicats. Le salaire minimum a été fixé à 6 000 roupies par mois.

### **N. Réfugiés**

33. Le Pakistan a accueilli au cours des vingt-neuf dernières années plus de 4 millions de réfugiés afghans, dont 2,5 millions demeurent sur le territoire pakistanais. Ceci représente un des nombres de réfugiés les plus élevés au monde. En dépit du net recul de l'assistance internationale, le Pakistan continue de s'acquitter de ses responsabilités. En vertu d'un accord tripartite, le Pakistan, l'Afghanistan et le HCR procèdent ensemble au rapatriement progressif des réfugiés afghans. Il importe que le retour de ces derniers dans leur pays s'effectue dans l'honneur et la dignité.

### **O. Personnes déplacées à l'intérieur du pays**

34. Le Gouvernement pakistanais a pris un certain nombre de mesures pour venir en aide aux personnes déplacées à l'intérieur du pays. Le mois dernier, il a mis sur pied un dispositif visant à faciliter le retour et la réadaptation des personnes déplacées de l'Agence du Waziristan du Sud. Il accordera une indemnisation suffisante aux personnes concernées et lancera des projets de développement dans le Waziristan du Sud.

### **P. Invitation aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales**

35. Le Gouvernement pakistanais collaborera avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, y compris aux fins de leurs visites. Il a répondu à la plupart de leurs communications. Il prépare actuellement la visite de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme au Pakistan, qui doit avoir lieu dans le courant du mois.

### **Q. Commission nationale des droits de l'homme**

36. Le projet de loi sur la création d'une commission nationale des droits de l'homme a été soumis au Conseil des ministres. Une décision doit être rendue très prochainement à ce sujet.

### **R. Développement social**

37. Le développement social constitue une priorité pour le Gouvernement. Le Premier Ministre a récemment ordonné l'examen à mi-parcours du plan de développement à moyen terme dans le but d'y apporter les corrections nécessaires pour mobiliser et mettre à profit les ressources disponibles afin d'améliorer les indicateurs des droits de l'homme et d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

38. En présentant le nouveau budget fédéral hier, le Ministre des finances a annoncé une hausse des crédits alloués à la lutte contre la pauvreté, aux groupes à faible revenu et aux

logements sociaux. Ont également été augmentés les crédits alloués à l'éducation, aux services de santé, à l'eau potable, à l'assainissement et à la promotion de la femme.

39. Dans le secteur de la santé, le nombre de travailleuses sanitaires sera doublé (de 100 000 à 200 000) au cours de l'exercice commençant en juillet. Les programmes de prévention comprennent des projets relatifs à la santé maternelle, néonatale et infantile. Des stations de filtration seront installées dans tout le pays, y compris dans les villages. Les mesures prises pour améliorer l'assainissement devraient contribuer à réduire les maladies.

40. Le Gouvernement fédéral a entrepris d'établir des budgets qui favorisent l'égalité entre les sexes. Les dispositifs de microfinancement s'adressent particulièrement aux femmes, qui représentent déjà 45 % du nombre total de bénéficiaires.

41. Dans le cadre du nouveau programme d'allocations sociales appelé Benazir Income Support Programme, 34 milliards de roupies seront versées aux plus pauvres. Ce montant doit passer à 50 milliards de roupies.

42. Le Premier Ministre a annoncé qu'un million de logements sociaux seraient construits chaque année. Un fonds autorenewable a été créé et sera élargi grâce à des mécanismes financiers novateurs.

### **S. Gestion des catastrophes**

43. Le Pakistan a connu deux catastrophes naturelles ces trois dernières années (le séisme de 2005 et les inondations de 2007). Il a acquis de nouvelles compétences en matière d'intervention d'urgence, de gestion des catastrophes et de reconstruction. Avec l'aide de la communauté internationale mais en utilisant essentiellement ses propres ressources, il a œuvré à la réadaptation des communautés touchées et les a aidées à prendre un nouveau départ.

44. Le Gouvernement s'emploie également à rétablir la sécurité et la stabilité dans les régions du pays les plus touchées par le terrorisme et les attentats-suicide.

### **T. Politisation**

45. Le Gouvernement pakistanais accepte la recommandation l'invitant à continuer de s'opposer à la politisation des questions relatives aux droits de l'homme au sein du système des Nations Unies et dans d'autres contextes. Chaque situation dans le domaine des droits de l'homme devrait être examinée pour elle-même. La partialité et la sélectivité qui entachent les travaux des mécanismes s'occupant des droits de l'homme devraient être effacées par le dialogue et la coopération.

### **U. Conseil des droits de l'homme**

46. Le Pakistan est attaché à son appartenance au Conseil des droits de l'homme, qui a apporté à la communauté internationale un nouvel espoir de créer une culture de transparence et de coopération aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Il est convaincu qu'une fois achevée la phase initiale d'institutionnalisation, le Conseil sera en mesure d'agir efficacement.



## **V. Bonnes pratiques**

47. Le Pakistan est disposé à partager ses données d'expérience et bonnes pratiques en matière de lutte contre la pauvreté, de gestion des pénuries alimentaires et de promotion de l'alphabétisme avec les États membres intéressés.

## **W. Peine capitale**

48. Enfin, le gouvernement de coalition a entrepris d'examiner toutes les questions se rapportant à la peine capitale.

49. En conclusion, le Pakistan, fort d'un cadre juridique et administratif favorable et d'une société civile dynamique, dispose d'un environnement propice à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Le nouveau Gouvernement est déterminé à veiller à ce que la suprématie de la Constitution soit garantie, à ce que la primauté du droit s'exerce sans exception et à ce que les citoyens pakistanais bénéficient de la transformation démocratique. Notre objectif est de parvenir à la pleine réalisation des droits civils et politiques ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels. La société civile joue désormais un rôle catalyseur sur ce plan.

-----